

SYMCOM

Le « Symbole commémoratif » bernois
rappelant les mesures de coercition à des fins d'assistance
et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981

Les souvenirs sont parfois douloureux.
Mais se souvenir peut aussi aider et guérir.
Il en va de même pour l'étude des faits historiques.

Le Symbole commémoratif bernois 1/20
La réalisation des panneaux de cette exposition n'aurait pas été possible sans
l'aimable soutien de la commune bourgeoise de Berne.



De quoi parle-t-on ?



Placements dans des exploitations agricoles ou dans des foyers, en institution, mises sous tutelle, psychiatisation, adoptions forcées, stérilisations forcées : en Suisse, jusque dans les années 1970, voire au-delà, des personnes ont été victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extra-familiaux. Leur nombre est inconnu. Beaucoup d'entre elles ont vécu et vivent encore dans des conditions socio-économiques précaires. Pour avoir enfreint les normes strictes de la bourgeoisie d'antan, elles ont enduré des mesures abjectes aux conséquences irréversibles.

Les injustices subies sont désormais reconnues officiellement. La Confédération et les cantons ont demandé pardon à plusieurs reprises. Pour regarder en face cette sombre page de l'histoire récente de notre État de droit et de notre État social, il faut accepter de rappeler ses souvenirs. L'acte de mémoire peut être douloureux. Mais il peut aussi être libérateur et panser les plaies du passé. C'est dans cette intention que le Symbole commémoratif bernois a vu le jour.

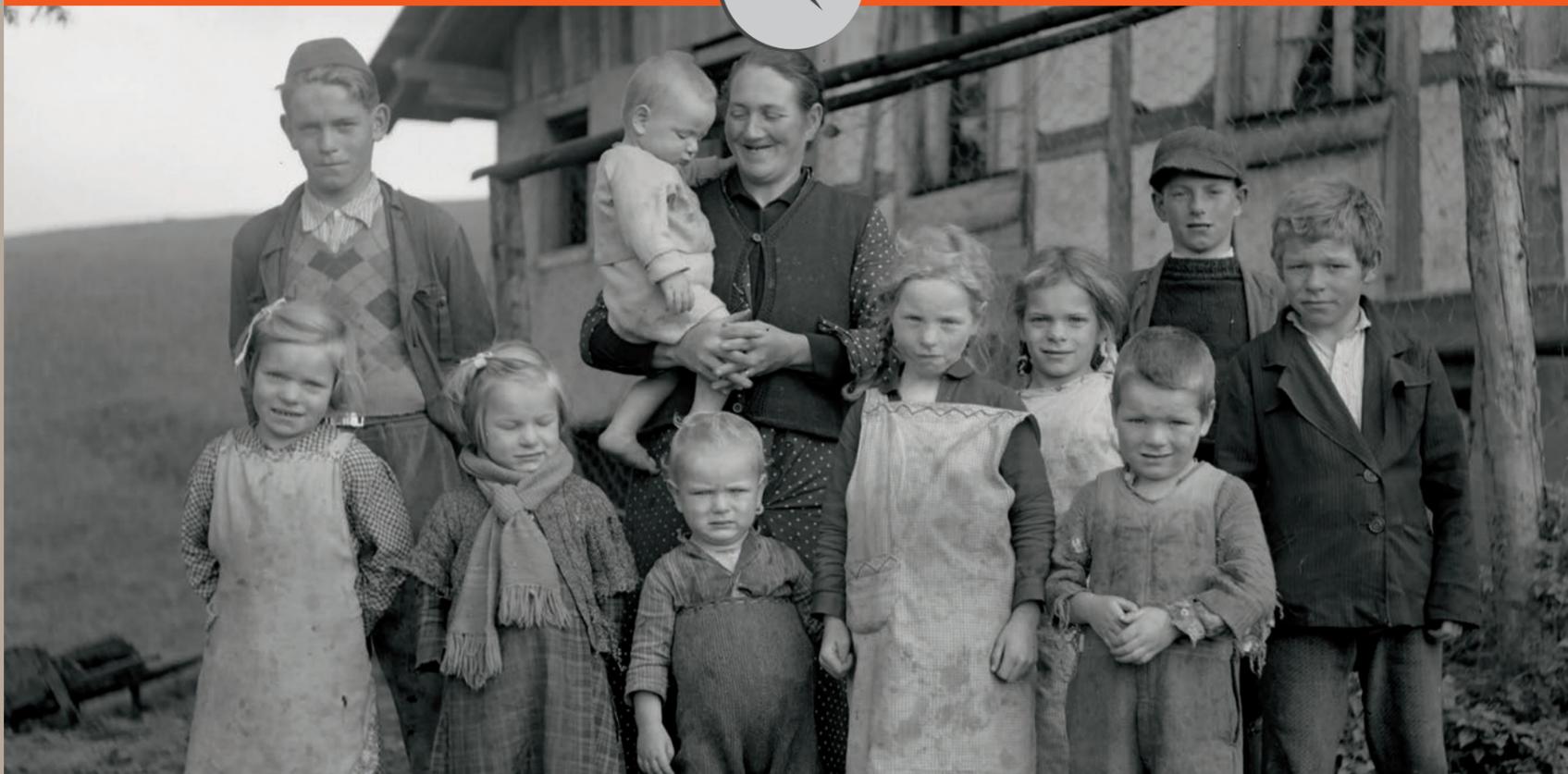
Mias et ses frères et sœurs sur le marché, pendant leur mise aux enchères publiques « au rabais », gravure sur bois d'Emil Zbinden (1908–1991), dans Jeremias Gotthelf, Der Bauernspiegel, 1937

Remarque : Les crédits photographiques de toutes les illustrations sur les affiches 2–19 sont indiqués dans l'impressum (affiche 20).

Où s'arrête l'assistance et où commence la coercition ?



Le piège de la pauvreté



Pendant des siècles en Suisse, les pauvres ont été mis au ban de la société. Ils subissaient l'exclusion sociale et on leur reprochait d'être en partie responsables de leur destin (« pauvreté auto-infligée »). À la fin du XIX^e siècle, une bonne partie des cantons ont révisé leur législation en matière d'assistance publique. Dès lors, la pauvreté a été réputée « respectable », mais uniquement lorsqu'elle était provoquée par la maladie, l'invalidité ou la vieillesse. Les familles nombreuses pauvres ont été accusées d'abandonner leurs enfants. Sous couvert de protection de l'ordre public, pour préserver les normes sociales et inculquer la discipline du travail, des enfants ont été arrachés à leurs familles et placés dans des foyers et des institutions. Des adultes réduits à la pauvreté ont subi des internements administratifs ou été envoyés dans des établissements disciplinaires, des maisons de correction ou de redressement, des asiles pour les pauvres, et même dans des établissements pénitentiaires, où ils étaient assujettis au travail jusqu'à un âge avancé. Ces pratiques ont perduré pendant une bonne partie du XX^e siècle.

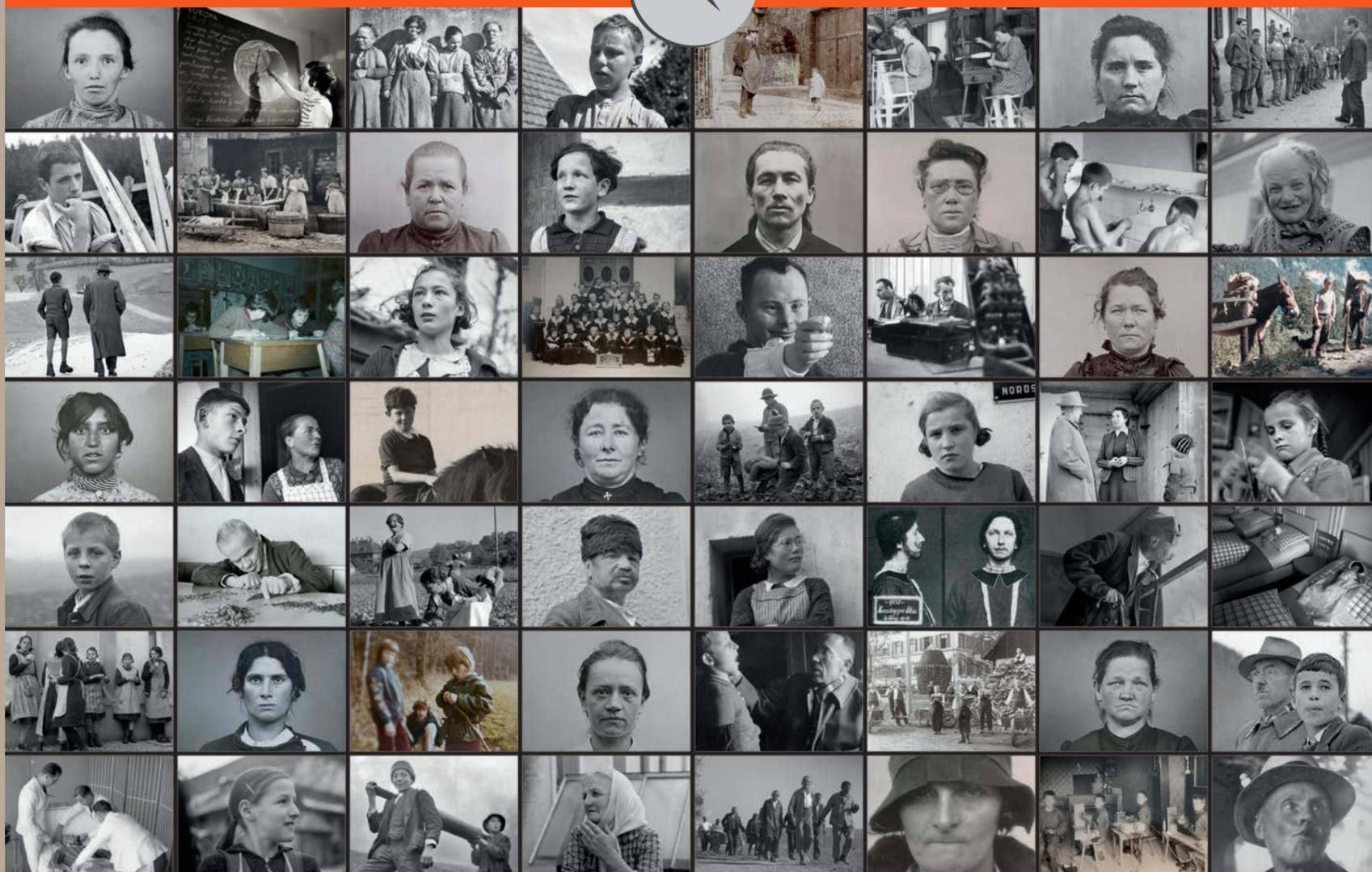
Famille nombreuse dans l'Emmental, vers 1940

En 2020, le seuil de pauvreté en Suisse a été fixé à 2 279 francs par mois pour une personne seule et à 3 963 francs par mois pour un ménage de deux adultes et de deux enfants de moins de 14 ans. 8,5 % de la population suisse, soit quelque 700 000 personnes, vivent en dessous de ce seuil.

L'État a-t-il le droit ou le devoir de s'immiscer dans la vie des gens ?



Des vies qui ne comptaient pas



Le nombre de personnes qui ont subi des mesures de coercition à des fins d'assistance n'est pas établi. Pour le XIX^e et le XX^e siècle, les estimations vont de plusieurs dizaines à plusieurs centaines de milliers de victimes, dont la majorité est aujourd'hui décédée. Au moins 11 000 victimes ont bénéficié de la contribution de solidarité à laquelle donne droit la loi de 2016 sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981. Plus d'un cinquième des demandes ont été déposées dans le canton de Berne. Comment expliquer ce chiffre supérieur à la moyenne ? Il faudrait que la recherche approfondisse la question. Quoiqu'il en soit, il est avéré que le placement d'enfants était extrêmement répandu dans ce canton rural.

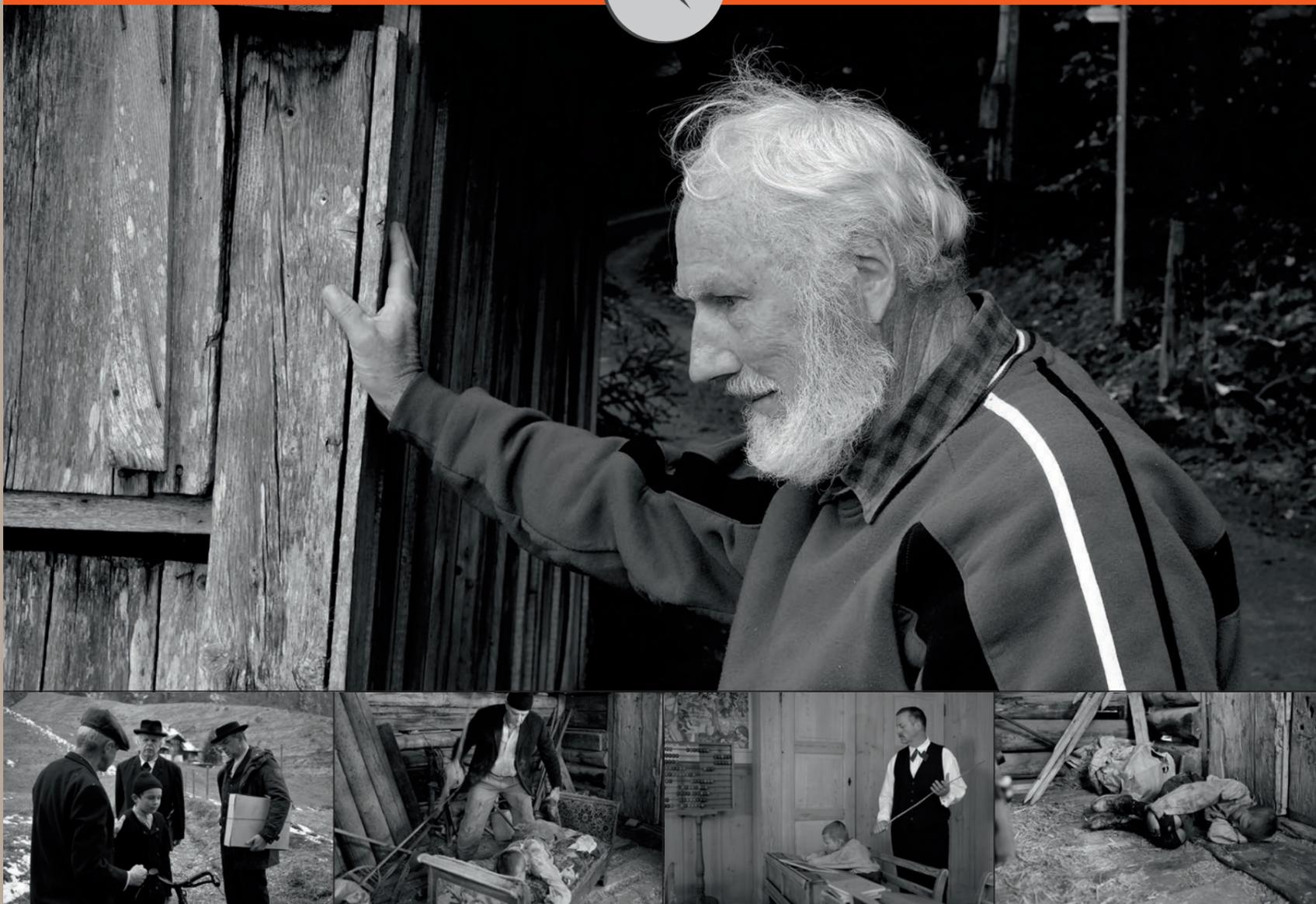
Tanja Rietmann, historienne au Centre de recherche genre interdisciplinaire IZFG de l'Université de Berne

Le nombre de victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance et des placements extrafamiliaux dans le canton de Berne n'a jamais pu être déterminé. Des informations fiables permettent d'affirmer que chacune des photos ci-dessus représente 1000 victimes, et ce, pour la seule période allant de 1900 à 1980.

Qu'est-ce qui fait la valeur d'un être humain ?



Comme des moins que rien



« S'ils m'avaient laissé dormir dans l'étable plutôt que dans le cabanon, j'aurais eu plus chaud. Il y aurait eu de la paille. Et j'aurais eu les bêtes autour de moi. J'aurais pu partager mon vague à l'âme avec elles. J'aurais peut-être parlé à un petit veau. J'aurais eu chaud. Et je n'aurais pas été seul. Même si ça n'avait été que du bétail, j'aurais eu des êtres vivants autour de moi. Pour moi, pouvoir dormir avec les animaux, ç'aurait été un luxe, mais même ça, on me l'interdisait. [...] Le pire, ce n'était pas d'être battu et d'avoir faim. Le pire, c'était de ne pas être considéré comme une personne, comme un être humain. »

Fred Ryter, né en 1940, placé dans une ferme, canton de Berne

Fred Ryter, placé dans différentes fermes de l'âge de 7 ans à l'âge de 16 ans

ci-dessus : Fred Ryter à côté de la maisonnette de l'ancien téléphérique de chantier à Spiggengrund, dans le Kiental

ci-dessous de g. à d. : scènes du long-métrage documentaire consacré à la vie de Fred Ryter, Verdinger – Enfant et esclave en Suisse, de Saschko Steven Schmid

Qu'est-ce qui vous rend humain ?



Un toit, pas de chez-soi



« Ceux qui faisaient pipi au lit devaient se mettre devant le chauffe-plats pour que tout le monde puisse bien les voir. Avec le recul, je suis sûr qu'on faisait exprès de ne pas nous laver pour que nous sentions mauvais et qu'on nous exclue du groupe, pour que nous soyons doublement punis. »

Heinz Kräuchi, né en 1963, pensionnaire au foyer pour garçons « Auf der Grube » entre 1972 et 1979

Heinz Kräuchi, douze ans, membre de la Gruebe-Musik, le jour des 150 ans du pensionnat, 1975 (depuis 2013, Schulheim Ried)

Qu'est-ce qui fait que l'on se sent chez soi quelque part ?



Internement, trahison, ostracisation



Bertha Wymann
(née en 1877), internement administratif
en 1903 à Hindelbank



Emma Allenbach
(née en 1862), internement administratif
en 1904 à Hindelbank



Luise Kaderli-Hofstettler
(née en 1864), internement administratif
en 1907 et en 1910 à Hindelbank



Louise Uhlmann-Neuenschwander
(née en 1866), internement administratif
en 1903 à Hindelbank

« L'ordre qui règne dans l'établissement pénitentiaire est un rouleau compresseur, qui écrase tout épanouissement du corps, de l'âme et de l'esprit, en tue le moindre germe et broie. En effet, la « justice administrative » ferme tout simplement les yeux sur les bases juridiques constitutionnelles de même que les droits de l'homme et du citoyen et les droits de la personnalité, [...] en réduisant arbitrairement, chaque année, des milliers de nos concitoyens au rang d'esclaves d'État dont les biens, la liberté et la vie sont confisqués pratiquement sans appel. [...]

Alors que le Code pénal, qui est aussi un code d'État, sanctionne lourdement des crimes tels que la privation de liberté par la force, les mauvais traitements, les lésions corporelles, [...], l'avortement, la stérilisation ou l'homicide par négligence, l'État lui-même commet l'ensemble de ces délits et crimes par le biais de la procédure « administrative » qu'il applique systématiquement, sans réflexion et par habitude à de viles fins fiscales sans qu'il ait été encore possible de lutter efficacement contre ce viol inouï. [Trad.] »

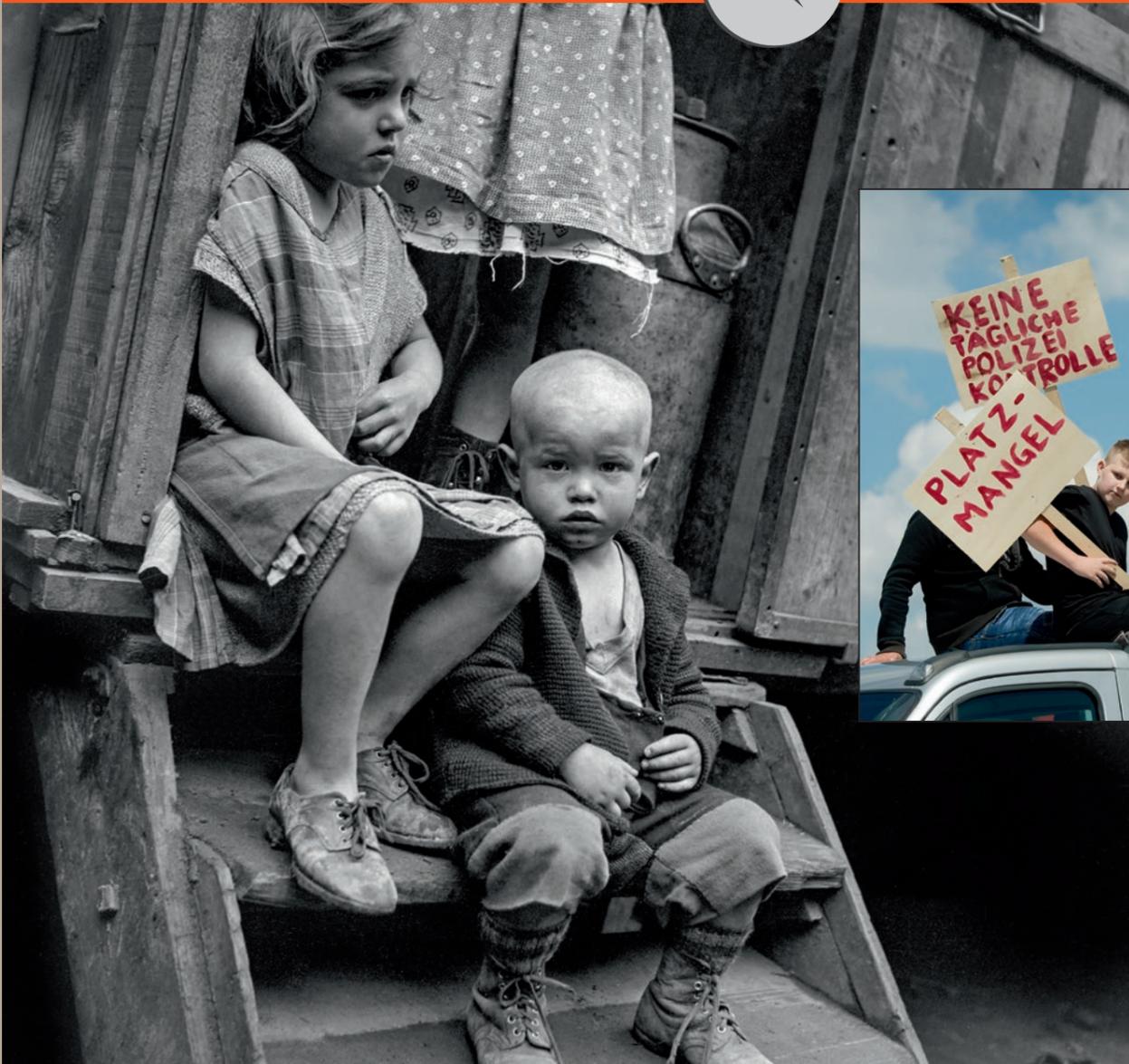
Texte d'Albert Loosli rédigé en 1944 et publié en 2007. Source : Loosli, Carl Albert : Administrativjustiz, Strafrecht und Strafvollzug, Œuvres complètes, vol. 2, Zurich, 2007. cité sur : <https://www.uek-administrative-versorgungen.ch/quellen/?filter=16&source=42>

Quatre femmes, un même destin : le placement par le Conseil-exécutif dans la prison pour femmes de Hindelbank, sans décision judiciaire. Même selon la conception des années 1910, leurs délits – trouble à l'ordre commun, inconduite, débauche, refus de travail et scandale public – ne relevaient pas du pénal.

Lorsque vous subissez une injustice, que ressentez-vous ?



Enfermement, expulsions



En 2014, les Yéniches occupent la kleine Allmend à Berne pour attirer l'attention sur le manque d'aires de stationnement, mais leur campement est rapidement évacué par les forces de l'ordre.

© Adrian Moser, Bern

à gauche : enfants d'une famille de vanniers yéniche, vers 1940

© Walter Studer, Keystone-SDA

Vivre l'enfermement, le refoulement ou l'expulsion reste une expérience indélébile pour les Yéniches et les Sintés. À l'époque de l'opération Les enfants de la grand-route, c'est ce qu'ont vécu de jeunes Yéniches arrachés à leurs parents et à leurs frères et sœurs puis enfermés (étant précisé que le travail de mémoire n'est pas terminé). À quelques générations d'écart, l'exclusion et le rejet restent déterminants : les personnes qui mènent une vie itinérante en caravane manquent d'aires d'accueil et les sédentaires ne jouissent pas d'une place incontestée au sein de notre société.

Au lieu de détourner le regard des Yéniches et des Sintés, pourquoi ne pas s'intéresser à eux ? Que savez-vous sur leur mode de vie en Suisse aujourd'hui ?



Le Symbole commémoratif bernois 8/20

© « Fondation Assurer l'avenir des gens du voyage suisses » et « Fondation Naschet Jenische »



Valeur : zéro



Mariella Mehr



Magdalena Ischer

« Tout ce que j'ai écrit, c'est une quête d'amour. C'est tout simple, c'est la grande question de ma vie. Vivre sans amour, je sais ce que ça veut dire. »

Mariella Mehr (26 décembre 1947 - 5 septembre 2022, extraits du film *Au-delà de la grand-route*, Suisse, 1986, réalisation Marianne Pletscher)

« Pour survivre, j'ai régulièrement dû dissocier mon esprit de mon corps. Sinon, j'aurais lâché la rampe. Sinon, je me serais suicidée. Souvent, pendant ces années-là, je me suis regardée comme de l'extérieur. D'autres, à l'époque, ont été broyés. Moi, on ne pouvait pas me briser. J'étais obsédée par la volonté de savoir pourquoi j'étais traitée ainsi, ce qui me valait de nouvelles punitions. »

Magdalena Ischer (1949–2015)

Les mesures de coercition à des fins d'assistance ont fait bien d'autres victimes que les enfants : des femmes ont été contraintes à avorter ou à abandonner leurs enfants et à les donner pour qu'ils soient adoptés, des femmes et des hommes ont été stérilisés de force et d'autres ont servi de cobayes à leur insu et contre leur gré dans le cadre d'essais médicaux.

Peut-on réparer l'injustice ?



La souffrance en silence



Résidentes et résidents de l'établissement de soins de Bärau, 1971

« Mon seul joujou, ma poupée chérie, ils me l'ont arrachée des mains en disant : on est ici pour travailler, pas pour babiller. Je n'ai jamais revu ma poupée. J'ai vécu une triste enfance, neuf ans placée chez ces gens. Tous les matins, j'avais le droit à la même ritournelle : « Tu ne sais rien, tu ne vaux rien, tu es une bonne à rien ! » Ou alors à des jurons, toujours les quatre mêmes jurons, lancés à tout bout de champ dès le saut du lit : au nom du ciel ! Nom de bleu ! Tonnerre de bleu ! Morbleu ! Et au lieu de me sentir en sécurité, j'étais maltraitée, rouée de coups ; ils prenaient tout ce qui leur tombait sous la main, lanières de cuir, tapette, corde, bretelles de pantalon ; j'étais à leur merci, démunie, sans défenses. Souvent, c'était un supplice de rester assise sur le banc à l'école, c'était quasiment intenable. Les traits odieux du visage de celui qui était le chef de famille, là où j'étais placée en ce temps-là, et son regard lubrique ne cessent de me poursuivre. »

Nelly Haueter, placée dans son enfance, canton de Berne, citation extraite d'un article paru sur www.netzwerk-verdingt.ch

Qu'est-ce qui vous reconforte quand vous êtes triste ?



Sans enracinement, pas d'envol



« Chacun des trente pensionnaires se débrouillait de façon solitaire. Il n'y avait aucune amitié entre nous. Nous ne connaissions rien d'autre que la routine du lundi au dimanche. Trois fois par mois. La quatrième semaine, nous attendions impatiemment le jour des visites. En vain. La plupart du temps. – Il y avait une sorte de balustrade entre deux bâtiments de notre foyer. De là, on voyait la grand-route qui venait de Berne. La route sur la gauche menait vers nous. Nous avons passé des heures, mon frère et moi, appuyés sur cette rambarde, en espérant à chaque voiture qu'elle tournerait à gauche. Je me vois encore en train d'attendre. Mon frère dit aussi qu'il n'a jamais oublié cette attente. Notre mère est bien venue une fois ou l'autre. Mais seulement au bout de quelques années. Tous les deux ou trois mois peut-être. Ce qui n'est rien, bien sûr. »

Peter Bönzli, placé à l'âge de 5 ans à la maison d'éducation pour garçons « Brünnen » à Bümpliz.
Citation extraite de la site www.les-visages-de-la-memoire.ch

Fillettes au foyer
pour filles de
Kehrsatz, vers 1940

« Tant que vos enfants
sont petits, donnez-
leur des racines.
Quand ils grandissent,
offrez-leur des ailes. »
Khalil Gibran

Avoir une famille ... qu'est-ce que ça veut dire ?





Dignité bafouée



Fillettes au foyer pour filles de Kehrsatz, vers 1940

« Priver un enfant de ce dont tous les enfants ont besoin – amour, affection, attention et respect – c’est faire preuve de cruauté. Lorsqu’un enfant – ou un adulte – doit en plus supporter des violences psychiques ou physiques et qu’on lui ôte l’espoir de voir quelqu’un le protéger – c’est une violation de la dignité humaine. Et rien – rien n’a plus de prix que la dignité de l’être humain. »

Simonetta Sommaruga, discours à l’occasion de la cérémonie de commémoration en présence de personnes autrefois placées et d’autres victimes de mesures de coercition à des fins d’assistance, Berne, 11 avril 2013

Qu’est-ce qui fait la dignité de l’être humain ?





Droit et deni de droit



« Beaucoup de placements et d'internements ordonnés en ce temps-là étaient arbitraires ; d'innombrables insultes, humiliations, coups et abus étaient illégaux. Mais il faut également avoir à l'esprit le nombre non négligeable de décisions et d'interventions des autorités qui pouvaient se fonder sur des lois et des ordonnances en vigueur à l'époque, et qui étaient donc légales formellement, même si du point de vue actuel elles ne sont pas justes. Aujourd'hui, lorsque nous édictons des lois, nous devrions essayer de faire en sorte que les prochaines générations aussi les considèrent comme justes. »

Christoph Auer, juriste, chancelier du canton de Berne

Jusli (de son surnom) Wälchli, placé, Haute-Argovie, 1946

Jusli Wälchli, né en 1930, après un larcin commis à l'âge de 11 ans, a été placé par le procureur des mineurs du canton de Berne dans une ferme de l'Emmental où il a trimé pendant plus de quatre ans. Sa commune d'origine versait 120 francs par an à la famille de paysans pour le gîte et le couvert. Durant cette période, il n'a reçu ni amour ni salaire, et n'a pas été scolarisé.

Le droit est-il toujours synonyme de justice ?





Un silence dévorant



« Le paysan chez qui j'étais placé avait un valet de ferme. Et ce dernier m'a dit qu'il y avait des petits animaux dans la grange. Je n'arrive pas à me souvenir exactement de ce qui s'est passé. Mais le film sur les enfants placés que j'ai vu il y a dix ans m'a glacé, et j'ai passé le dernier tiers du film à pleurer. »

Alois Rösch, placé dans son enfance, 80 ans

« Tant de gens étaient au courant des actes odieux perpétrés contre Christian. Les autorités scolaires, l'assistance publique, des médecins. Mais personne n'a eu le courage d'affronter ou de dénoncer le riche Chräjenberg, un influent personnage, une grande gueule. Non. Tout le monde s'est tu. »

Reportage Nur ein Verdingbub, paru dans la revue Die Nation, 22 juin 1944, n° 25, pages 1, 10 et 11

Christian,
placé dans
une ferme,
Haute-Argovie,
1944

Certaines choses vous laissent-elles sans voix ?





À perpétuité



« Des enfants placés dans des foyers ou des exploitations agricoles nous ont rapporté qu'ils avaient peur. Peur au quotidien. Peur des coups assenés avec des lanières de cuir, peur de la faim, de la solitude et des agressions nocturnes. Peur pendant des années et des années. Et que, lorsque vers 15 ou 16 ans ils ont été relâchés dans la vie normale, la peur était encore à leurs trousses. Peur des émotions et de la proximité avec un autre être humain parce qu'ils n'avaient jamais appris ce que peut être une relation, une famille. Ils avaient perdu confiance en l'être humain. Et que, maintenant qu'ils sont âgés, ils ont peur de la pauvreté, des conséquences tardives de la malnutrition et des corvées. Peur d'être obligés de revivre l'enfermement en étant obligé d'aller en établissement médico-social. Ils nous ont expliqué que leur vie n'était qu'un enchaînement de malheurs, de solitude et de peur. Certains pensent que la mort est à coup sûr une délivrance. »

Urs Rietmann, chef du projet Symbole commémoratif

Dortoir dans la maison d'éducation Loryheim à Münsingen, 1970

La ligne téléphonique d'urgence offre conseil et assistance aux enfants et aux jeunes. Il suffit de composer le 147. Le service, proposé par Pro Juventute, est gratuit et anonyme.

Quelles ombres du passé peuvent ternir toute une vie ?



Un héritage inconscient



« Ce qui se produit dans notre cas, c'est qu'un transfert inconscient s'opère : émotions, violence et impuissance, souffrances et douleurs, liens et expériences, voire même nos silences passent d'une génération à l'autre sans que nous nous en rendions compte. Le prix à payer est élevé. »

Placée dans une
ferme, dans
son enfance, 1954

Un traumatisme est une blessure psychique. Tel un bateau qui prend l'eau. Si un enfant naît dans ce bateau, il veut aider ses parents. Il veut les aider à réparer le trou dans la coque. Pour que le bateau ne coule pas. L'enfant prendra la responsabilité du bateau. Il veut rassurer ses parents, les soulager. Il va assumer des fonctions parentales vis-à-vis de ses propres parents. L'enfant agit inconsciemment. Il ne se rend pas compte qu'il manque de soins et d'attention de la part de ses parents. Exactement comme ses parents en ont manqué pendant leur enfance. »

Jeannette Fischer, psychanalyste, travaille et vit à Zurich

**Le silence est d'or, la parole est d'argent.
L'inverse n'est-il pas préférable parfois ?**





Instants marquants



En février 2006, Christine Häslar, alors députée au Grand Conseil, exhorte le Conseil-exécutif à faire la lumière historique sur le sort de dizaines de milliers d'enfants placés dans le canton de Berne, par le biais de sa motion « Recherches historiques sur les enfants placés ».



Le 10 septembre 2010, à la prison de Hindelbank, la Conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf demande pardon, au nom de la Confédération, aux nombreuses victimes d'internement administratif. **« Je vous prie d'accepter nos excuses les plus sincères pour votre placement sans procédure judiciaire dans des établissements pénitentiaires. »**



Le 11 avril 2013, au Kulturcasino de Berne, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga témoigne lors d'une cérémonie de commémoration de toute sa sympathie, en particulier aux innombrables enfants placés dans des foyers : **« Au nom du gouvernement suisse, sincèrement et du fond du cœur, je vous demande pardon pour les souffrances qui vous ont été infligées. »**



Comme libérées par la puissance de la parole : Madeleine Ischer (internement administratif à l'âge de 17 ans à Hindelbank), l'exconseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf, Ursula Biondi (internement administratif à 17 ans à Hindelbank), Gina Rubeli-Eigenmann (internement administratif à 18 ans à Hindelbank).

«[...] et que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres [...]», extrait du préambule de la Constitution fédérale de la Confédération suisse

Vous souvenez-vous d'un instant marquant dans votre existence ? Que s'est-il passé ?



Contre l'oubli



1^{er} avril 2017 : La « loi fédérale sur le traitement des mesures de coercition à des fins d'assistance et des placements extra-familiaux antérieurs à 1981 » (LTFA) entre en vigueur. Celle-ci demande aux cantons de créer un « Symbole commémoratif ».

Dépôt des signatures pour l'initiative sur la réparation, Place fédérale, Berne, 19 septembre 2014

26 novembre 2019 : À une écrasante majorité de 131 oui contre 9 non et 7 abstentions, le Grand Conseil transmet sous forme de postulat une motion d'Hervé Gullotti pour un « Mémorial des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux ».

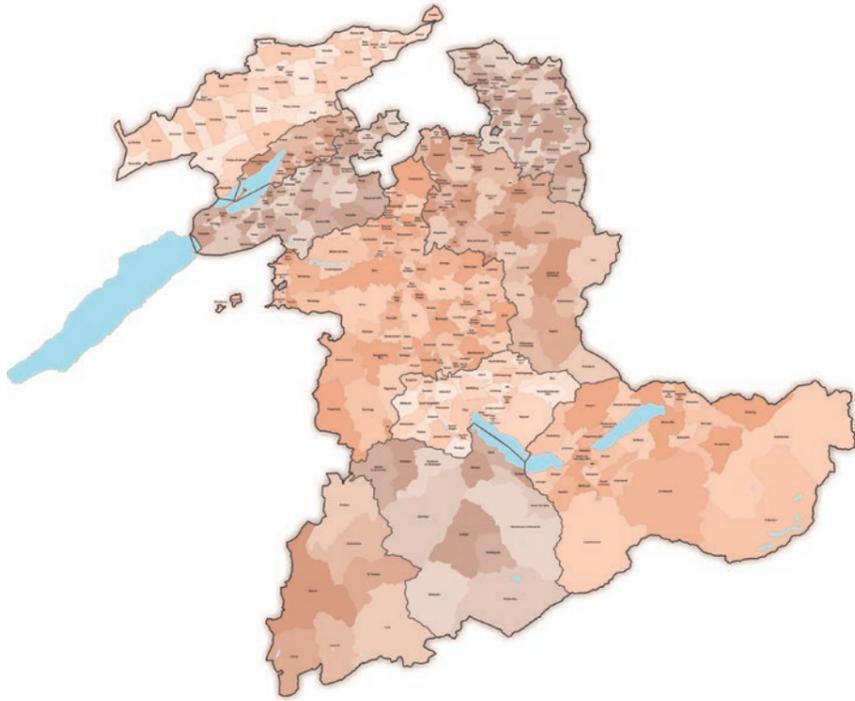
25 mai 2023 : Dans le canton de Berne, le Conseil-exécutif bernois et 166 communes engagées lancent un « Symbole commémoratif ».

Courage civil : avez-vous le courage de défendre vos convictions ?





Remerciements



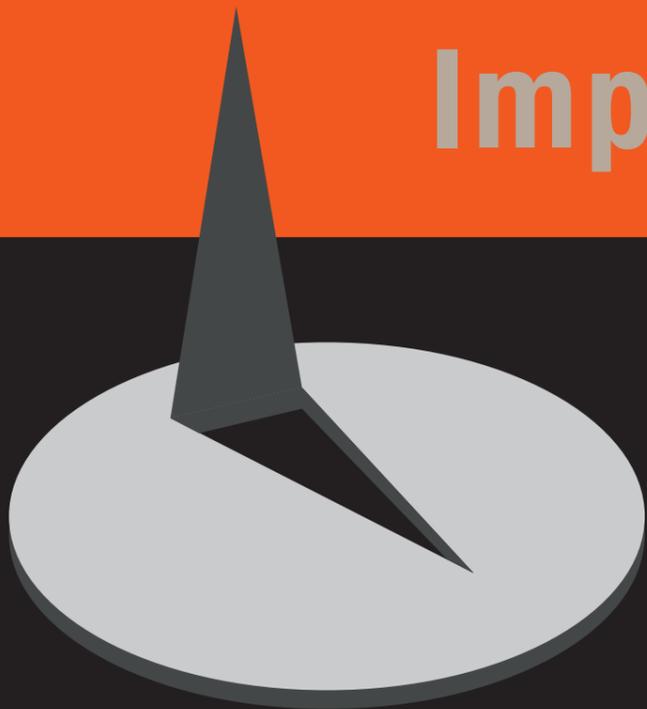
Les collectivités ci-dessous se joignent au Symbole commémoratif bernois, soit en tant que communes, soit grâce à l'initiative de paroisses engagées. Elles se confrontent à un sombre chapitre de l'histoire suisse récente et font droit au sort de milliers de victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extra-familiaux qui sont encore en vie. Nous les en remercions chaleureusement.

Aarberg, Aarwangen, Aegerten, Alchenstorf, Arch, Arni, Auswil, Bargen, Belp, Belprahon, Bern, Bettenhausen, Biel, Biglen, Bolligen, Boltigen, Bremgarten, Brienz, Brienzwiler, Brügg, Buchholterberg, Bütigen, Büren a.A., Burgdorf, Court, Courtelary, Delémont (ville hôte), Diemtigen, Diessbach b. Büren, Dotzigen, Eriswil, Eriz, Erlach, Erlenbach i.S., Ersigen, Evillard-Leubringen, Farnern, Fraubrunnen, Frutigen, Gals, Gerzensee, Gondiswil, Gsteig b. Gstaad, Guggisberg, Heimberg, Hellsau, Hermrigen, Herzogenbuchsee, Hilterfingen, Hindelbank, Höchstetten, Hofstetten b. Brienz, Huttwil, Innertkirchen, Ins, Ittigen, Jaberg, Jegenstorf, Kallnach, Kiesen, Kirchberg, Kirchdorf, Köniz, Konolfingen, Koppigen, Krattigen, Landiswil, Langenthal, Langnau i.E., Lauenen, Lenk, Lotzwil, Loveresse, Lütschental, Lüscherz, Lützelflüh, Lyss, Madiswil, Mattstetten, Melchnau, Merzligen, Mirchel, Moosseedorf, Moutier, Münchenbuchsee, Münsingen, Muri-Gümligen, Nidau, Niederbipp, Niederhünigen, Niedermuhlern, Niederönz, Nods, Oberbalm, Oberburg, Oberdiessbach, Oberhünigen, Oberried b. Brienz, Oberwil i.S., Oeschenschachen, Oppligen, Orpund, Ostermundigen, Perrefitte, Petit Val, Pohlern, Rapperswil, Riggisberg, Rohrbach, Rohrbachgraben, Rubigen, Rüeggisberg, Rüeßsaw, Rüscheegg, Rüti b. Büren, Rütshelen, Saanen, Safnern, Saicourt, Saint-Imier, Sauge, Scheuren, Schüpfen, Schwadernau, Schwanden, Schwarzenburg, Seeberg, Seedorf, Signau, Sigriswil, Siselen, Spiez, Steffisburg, Stocken-Höfen, Studen, Sutz-Lattrigen, Tavannes, Thierachern, Thun, Thurnen, Trachselwald, Tramelan, Trubschachen, Tschugg, Twann-Tüscherz, Ueberschi, Uetendorf, Urtenen-Schönbühl, Utzensdorf, Valbirse, Vechigen, Villeret, Vinelz, Wald, Wichtrach, Wiedlisbach, Willadingen, Wohlen b. Bern, Worb, Worben, Wynigen, Wyssachen, Zäziwil, Zollikofen, Zuzwil, Zweisimmen

Les générations futures porteront-elles un jugement favorable sur nous ?



Impressum



Le Symbole commémoratif bernois est un projet du canton de Berne.

Il se divise en cinq sous-projets :

- I **Plaque commémorative** (cf. illustration)
- II **Exposition d'affiches** thématiques, dont vous lisez le 20e et dernier panneau
- III **Matériel didactique** destiné au secondaire I et II du canton de Berne
- IV **Site Internet** symbole-commemoratif-bernois.ch
zeichen-der-erinnerung-bern.ch
- V **Journée d'inauguration, le 25 mai 2023**, dans la cour du château de Köniz, en présence de Christine Häslér, présidente du gouvernement, et de Tanja Bauer, présidente de la commune de Köniz

Mandataire : Conseil-exécutif du canton de Berne, représenté par Christoph Auer, chancelier

Membres du conseil consultatif :

Ursula Biondi, Hene Kräuchi, Luzius Mader, Fred Ryter, Christian Studer, Uschi Waser

Nos vifs remerciements vont à la commune bourgeoise de Berne, à la fondation culturelle de l'Assurance immobilière Berne et à la fondation Ernst Göhner pour leur généreux soutien.

Groupe de pilotage du projet : Christoph Auer (chancelier du canton de Berne), Sabine Bättig (direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne), Hans-Ulrich Glarner (chef de l'Office de la culture du canton de Berne), Barbara Studer (archiviste cantonale), Reto Wüthrich (chef de l'Office de la communication du canton de Berne), membre hôte : Jürg Wichter mann (président du comité de l'Association des communes bernoises ACB)

Conception et idée du Symbole commémoratif bernois : Für Angelegenheiten GmbH (fuer-angelegenheiten.ch)

Graphisme du visuel clé et de la plaque commémorative : Claude Kuhn – Exposition d'affiches : Claude Kuhn et Hubert Neidhart (neidhart-grafik.ch)

Site Internet : Hubert Neidhart et Hans Jakob Bollinger

Matériel pédagogique : Nadine Ritzer, Andreas Stadelmann et Sara Patocchi (HEP Berne), Christoph Berchtold (didacticien), Claudia Sollberger et Pascal Krauthammer (projet de rencontre et d'information « bistrot d'échange », www.erzaehlbistro.ch), accent mis sur la rencontre des victimes avec des classes bernoises

Collaboration photographies : Markus Schürpf, Myrjam Hostettler, Büro für Fotografiengeschichte Bern, fotobuerobern.ch

Collaboration textes : Myrjam Hostettler, Tanja Rietmann

Direction du projet : Urs Rietmann, Für Angelegenheiten GmbH

Crédits photos exposition : (numéro de panneau) **2** Emil Zbinden, Bibliothèque nationale suisse, collection graphique, © Katharina Zbinden-Bärtschi et Samuel Zbinden, Berne – **3** Paul Senn, © GKS, Berne – **4** © Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne, © Werner Haug, © Reto Hügin, © Paul Senn, © Walter Studer, Keystone-SDA, © Archives de l'État du canton de Berne, © inconnu – **5** © SCHMIDFilm GmbH – **6** Hugo Frutig, Archives de l'État du canton de Berne, © Andreas Frutig, Berne – **7** © Archives de l'État du canton de Berne – **8** Kleine Allmend, avril 2014 : © Adrian Moser, Bern ; famille de vanniers : Walter Studer, Archives de Keystone-SDA, © Keystone-SDA – **9** Mariella Mehr, Zurich, août 1986 : Gertrud Vogler, © Archives sociales suisses ; Magdalena Ischer, vers 2010 : anonyme, fonds d'archives Fredi Lerch, © anonyme – **10** © Werner Haug – **11** Paul Senn, © GKS, Berne – **12** Paul Senn, © GKS, Berne – **13** Paul Senn, © GKS, Berne – **14** Paul Senn, © GKS, Berne – **15** Archives d'État, Argovie, archives photographiques Ringier, © Reto Hügin – **16** Walter Studer, Keystone-SDA, © Keystone-SDA – **17** Eveline Widmer-Schlumpf : Lukas Lehmann, Keystone-SDA, © Keystone-SDA ; Christine Häslér : Christoph Buchs/Jungfrau Zeitung, © Christoph Buchs ; Simonetta Sommaruga : Peter Klaunzer, Keystone-SDA. © Keystone-SDA ; après l'événement, 20 septembre 2010 : Yoshiko Kusano, Keystone-SDA. © Keystone-SDA – **18** Peter Klaunzer, Keystone-SDA. © Keystone-SDA – **19** Carte du canton de Berne, 2019 : Tschubby, Wikipedia, © GNU FDL



Vous trouverez ici les crédits photographiques complets (y compris les légendes) de toutes les illustrations.

